

La fonction publique territoriale en 2022 : combien d'employeurs, quelles caractéristiques des agents ?

Clémence Darrigade et Marie Gaudier

Au 31 décembre 2022, 1 937 200 agents étaient employés dans la fonction publique territoriale (FPT) hors contrats aidés (source Insee) : environ 1 450 000 avec le statut de fonctionnaires et affiliés à ce titre à la CNRACL, et près de 500 000 comme salariés affiliés à l'Ircantec (ci-dessous désignés comme «salariés»). Le profil de ces salariés est toutefois très diversifié : si certains occupent des emplois permanents, beaucoup n'exercent leur activité dans la FPT que pour une durée courte (emplois ponctuels récurrents ou emplois saisonniers). Le nombre d'agents ayant été salariés dans la FPT au cours de l'année 2022 s'élève donc à 1 215 100, un effectif très largement supérieur à celui des quelques 500 000 salariés en poste au 31 décembre.

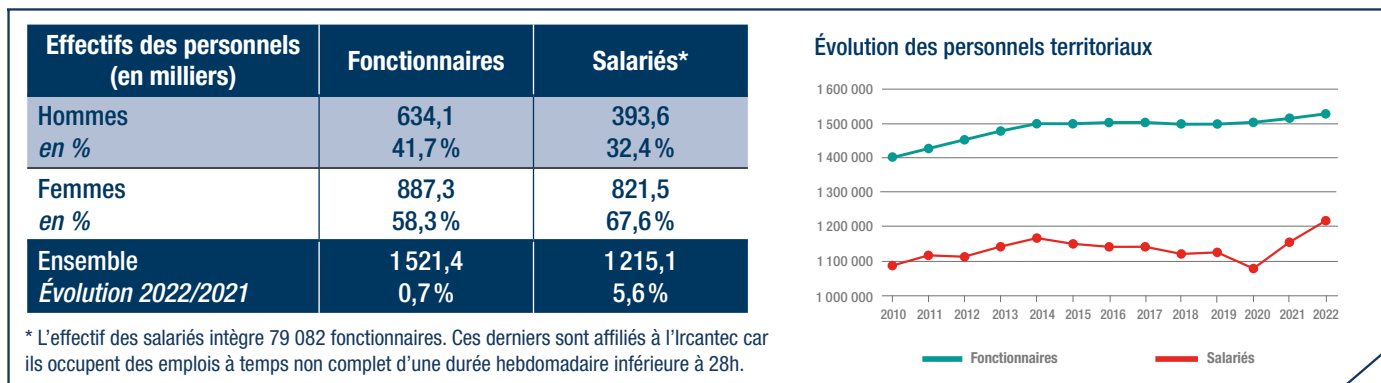
Au 31 décembre 2022, 1 521 400 fonctionnaires de la FPT disposaient de droits à la retraite non encore liquidés à la CNRACL (qu'ils soient ou non en activité dans la FPT à cette date), un effectif en légère augmentation sur un an (+0,7 %), après +0,9 % en 2021. Dans la continuité du rebond observé en 2021 (+6,9 %) après une baisse exceptionnelle en 2020 liée à la crise sanitaire, les effectifs de salariés ayant occupé un emploi dans la FPT au cours de l'année augmentent fortement en 2022 (+5,6 %).

58 % des fonctionnaires et 68 % des salariés sont des femmes. Si la population des salariés est plus féminine, elle est aussi plus jeune de 10 ans en moyenne. En effet, les salariés, dont plus de la moitié a moins de 35 ans, sont pour beaucoup positionnés sur des emplois marqués par un fort turnover et sont majoritairement en début de carrière.

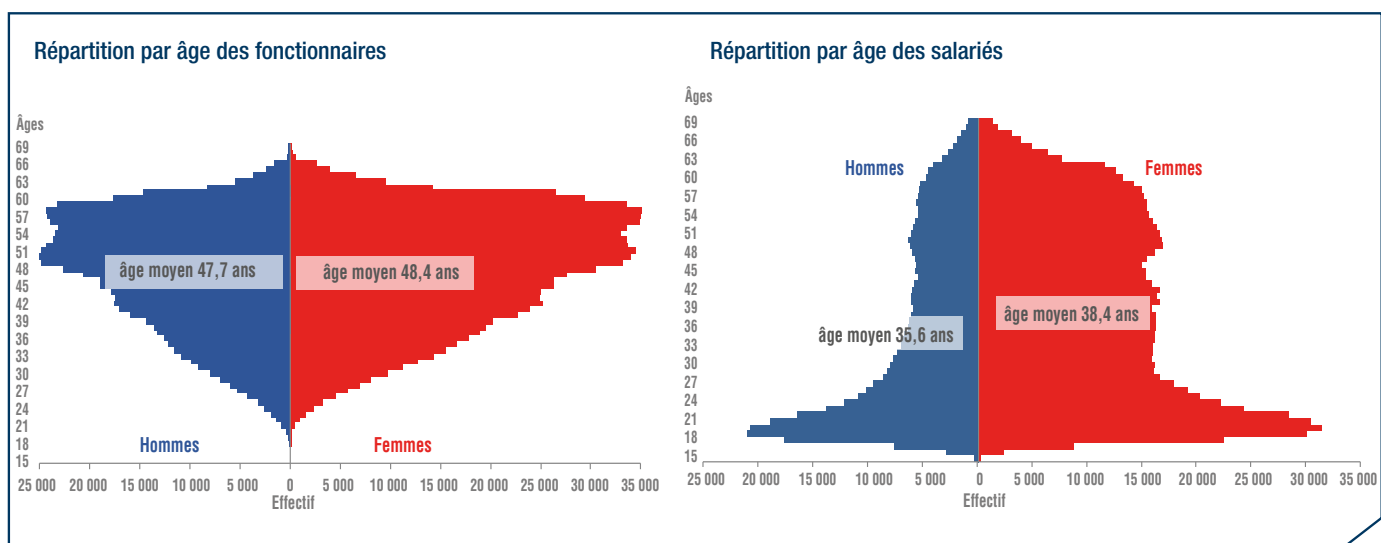
Le poids de l'emploi public territorial est un peu plus élevé dans les régions du sud de la France : il atteint 4,8 emplois pour 100 habitants en Corse, 4,4 en Occitanie et 4,3 en PACA, contre seulement 3,3 dans le Grand Est.

Les quelques 30 000 communes employant des fonctionnaires ou des salariés représentent environ les trois quarts des employeurs territoriaux et représentent plus de la moitié des personnels territoriaux. Si les syndicats de communes représentent environ 13 % des employeurs, ils emploient 2,7 % des fonctionnaires territoriaux et moins de 4,1 % des salariés. Si le nombre d'employeurs territoriaux a significativement baissé depuis le début des années 2010 en lien avec les regroupements de communes et la diminution du nombre des syndicats de communes, la tendance semble plutôt être à la stabilisation sur la période récente.

➤ Les personnels territoriaux : 1 521 400 affiliés à la CNRACL et 1 215 100 cotisants à l'Ircantec en 2022



➤ Âge des personnels

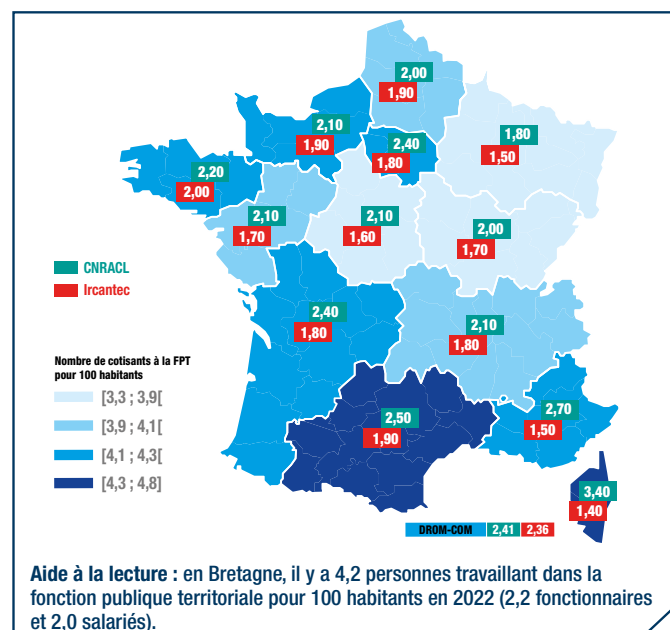


➤ Répartition des personnels territoriaux par type d'employeurs en 2022

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*
Communes	52,2 %	53,0 %
Départements	14,1 %	7,9 %
Communautés de communes, de ville, Métropoles	9,2 %	13,6 %
Centres d'action sociale	5,3 %	7,5 %
Syndicats de communes	2,7 %	4,1 %
Régions	5,5 %	2,1 %
Service Départemental d'Incendie et de Secours	3,6 %	0,4 %
Autres collectivités territoriales	7,4 %	11,6 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année.

➤ Poids des personnels territoriaux par rapport à la population régionale 2022



➤ 46 720 employeurs territoriaux publics en 2022 dont les ¾ sont des communes

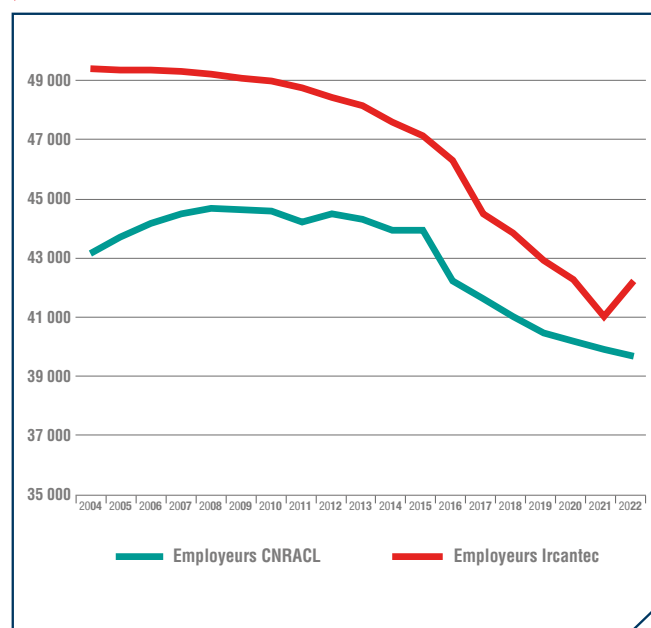
	CNRACL	Ircantec	Employeurs distincts
Employeurs territoriaux	39 680	42 231	46 720

Aide à la lecture : 46 720 employeurs territoriaux distincts sont dénombrés en 2022. 7 040 (= 46 720-39 680) employeurs ne sont qu'à l'Ircantec, 4 489 (= 46 720-42 231) ne sont qu'à la CNRACL et 35 191 (= 46 720-7 040-4 489) sont à la fois à la CNRACL et à l'Ircantec.

➤ Types d'établissements employeurs territoriaux

Type d'établissements employeurs	CNRACL		Ircantec	
	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Communes	29 865	75,3	31 528	74,7
Syndicats de communes	5 101	12,9	5 500	13,0
Centres d'action sociale	2 557	6,4	2 680	6,3
Communautés de communes, de ville, Métropoles	1 067	2,7	1 186	2,8
Service Départemental d'Incendie et de Secours	95	0,2	170	0,4
Départements	97	0,2	96	0,2
Régions	19	0,0	23	0,1
Autres collectivités territoriales	879	2,2	1 048	2,5
TOTAL	39 680	100	42 231	100

➤ Évolution du nombre d'employeurs territoriaux

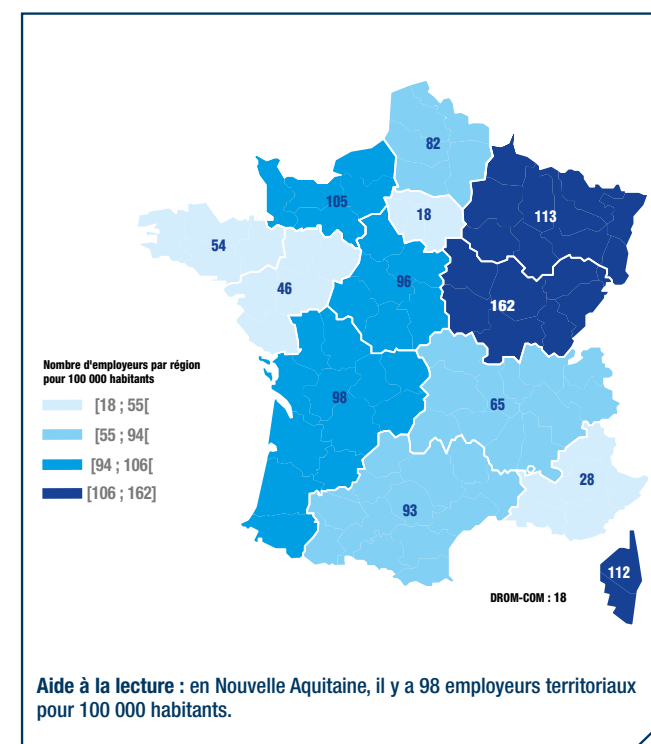


Les fonctionnaires et les salariés n'étant pas toujours enregistrés sur la même structure, les employeurs Ircantec sont plus nombreuses que celles de la CNRACL.

➤ Répartition régionale des employeurs

Régions	CNRACL		Ircantec	
	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur
Auvergne-Rhône-Alpes	11,9%	36	11,8%	29
Bourgogne-Franche-Comté	9,0%	16	9,4%	12
Bretagne	4,2%	45	4,1%	39
Centre-Val-de-Loire	5,7%	24	5,2%	19
Corse	0,8%	35	0,8%	15
Grand Est	11,7%	21	13,4%	15
Hauts-de-France	10,4%	30	10,5%	25
Île-de-France	5,0%	146	4,7%	115
Normandie	7,4%	24	7,6%	20
Nouvelle Aquitaine	13,5%	28	12,7%	21
Occitanie	12,2%	31	11,8%	24
Pays de la Loire	4,1%	50	4,0%	40
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,2%	109	3,2%	60
DROM-COM	0,9%	147	0,8%	157
TOTAL	100,0%	38	100,0%	29

➤ Nombre d'employeurs territoriaux pour 100 000 habitants en 2022



Aide à la lecture : en Nouvelle Aquitaine, il y a 98 employeurs territoriaux pour 100 000 habitants.

Champs de l'étude

Pour les fonctionnaires relevant des employeurs territoriaux : ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2022. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique territoriale (communes, départements, régions, centres d'action sociale, syndicats) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

Pour les salariés relevant des employeurs territoriaux : ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2022 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique territoriale, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2022 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...). Les élus ne sont pas pris en compte dans cette publication.

Les salariés de la fonction publique territoriale relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le [Questions Politiques Sociales - Les études n°25](#)). A l'inverse, les fonctionnaires territoriaux ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le [Questions Politiques sociales - Les études n°5](#)). Par conséquent, le périmètre retenu pour les salariés est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2022 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2022.

Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°5, octobre 2013, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg5>

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°25, janvier 2019, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg25>

Chataigner, N. et L. Soulat (2021), Les caractéristiques de l'emploi public dans la fonction publique territoriale, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°26, mai 2021, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg26>

Emons, F. et P. Micallef (2014), Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg7>

Insee (2024) : « En 2022, l'emploi augmente de 0,3 % dans la fonction publique », *Informations Rapides*, n°94, avril, disponible sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8171985#:~:text=Fin%202022%2C%20la%20fonction%20publique,%2C4%20%25%20en%202021>

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques (2023) : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2023, disponible sous : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2023>

Open data de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques>, rubrique « Statistiques »

Rapport d'activité de l'Ircantec 2023 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.ircantec.retraites.fr/nous-connaître/institutionnel>

Recueils statistiques de la CNRACL : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnrACL.retraites.fr/nous-connaître/presse/publications/recueils-statistiques/cnrACL>

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr



Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directrice de la publication : Marianne Kermoal-Berthomé – Rédacteur en chef : Loïc Gautier
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3^e trimestre 2024 – ISSN : en attente
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr

